



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

meubles et immeubles

Question écrite n° 61161

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des personnes qui ont été spoliées pendant la guerre et ont déposé une requête auprès de la « commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenue du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation ». Ayant eu connaissance d'un dossier délicat, il souhaiterait connaître les conditions de restitution de l'or monétaire saisi pendant la guerre par les autorités représentant l'occupation allemande. En effet, l'indemnisation est partielle - deux avis publiés au Journal officiel en 1953 et 1958 ont établi l'indemnisation à hauteur de 50 % puis 12,5 % supplémentaires - et l'engagement signé par les bénéficiaires de renoncer à toute action ultérieure semble interdire tout complément d'indemnisation. Pourtant de nombreuses personnes lésées souhaiteraient bénéficier d'une réparation globale du préjudice subi, voire éventuellement percevoir les intérêts légaux. Il lui demande donc quelles sont les perspectives dans ce domaine et si le gouvernement a entamé une réflexion à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61161

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2905